



CORTE-CENTRE CORSE  
CORTI-CENTRU DI CORSICA

# *CAHIER DES CHARGES*

## *MAÎTRE D'OUVRAGE :*

CPIE Corte Centre Corse  
Association A Rinascita  
7, rue Colonel Feracci BP 1  
20 250 CORTE

## *OBJET :*

*Etude de faisabilité*  
d'un jardin partagé et pédagogique à Corte

Le présent document comprend 8 pages

# Sommaire

1 - CONTEXTE .....	3
2 - OBJET DU MARCHE.....	3
3 - CONTENU DE LA PRESTATION.....	4
3.1 L'état des lieux .....	4
3.2. L'étude pré opérationnelle .....	5
4 - DEROULEMENT DE L'ETUDE.....	7
4.1. Pilotage .....	7
4.2 Etapes de l'étude.....	7
5 - RENDU DE L'ETUDE .....	8
6 - DOCUMENTS ET DONNEES DISPONIBLES.....	8
7 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE .....	8



## *Etude de faisabilité d'un jardin partagé et pédagogique à Corte*

### *1 - CONTEXTE*

Depuis de nombreuses années, des acteurs de tous horizons multiplient les initiatives de jardins à des fins très diverses. Ils peuvent prendre la forme de jardins familiaux (attribution de parcelles à des familles sur des critères sociaux), constituer un outil précieux d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, notamment auprès des plus jeunes, proposer des parcelles collectives pour favoriser la mixité sociale,....

Lieux de production où l'on cultive fruits et légumes, on y cultive également des valeurs telles que la solidarité, la connaissance et le respect de l'environnement.

Ainsi ces jardins, implantés dans les zones rurales, ont tous vocation à être des lieux de rencontre ; la participation des citoyens dans la définition de ces espaces, leur aménagement et leur fonctionnement est une composante essentielle de ces démarches, d'où le terme de «jardin partagé». Ces initiatives s'inscrivent parfaitement dans une démarche de développement durable, telle qu'elle est impulsée par le CPIE Corte Centre Corse - A Rinascita,

- préservation de la biodiversité,
- épanouissement de tous les êtres humains et cohésion sociale,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le CPIE Corte Centre Corse - A Rinascita souhaite créer et gérer ce jardin sur deux parcelles adjacentes non valorisées, situées sur la commune de Corte, d'environ 1410 m<sup>2</sup> et faisant l'objet d'un contrat de location.

### *2 - OBJET DU MARCHE*

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les caractéristiques et conditions techniques d'exécution, auxquelles devront satisfaire les travaux pour la création d'un jardin partagé et pédagogique à Corte.

- **L'étude :**

Les candidats devront, sur la base des documents fournis par le maître d'ouvrage, de recherche documentaire, de prospection terrain et sur la base des prescriptions émises par le Comité de Pilotage, réaliser une étude comprenant :

- **un état des lieux** qui conduira à l'identification du site, la prise en compte du jardin dans son contexte et l'étude des usages anciens afin de déterminer les composantes, atouts, contraintes et potentialités du site.
- **une étude pré opérationnelle** pour la création du jardin qui devra comporter :
  - a. **un projet d'aménagement** : prescriptions paysagères, mobilier, mise en sécurité des lieux, signalétiques...



**b. un programme d'intervention ou plan de gestion** (avec un plan de travail, assorti d'un plan de financement).

Le candidat effectuera une évaluation du projet. Il analysera les moyens disponibles ou à mobiliser, et fera une évaluation des conséquences, notamment en terme d'usage. Ce programme permettra d'esquisser les conditions futures de gestion et d'animation du jardin.

Ce document de programmation permettra de planifier sur 3 années les actions à entreprendre sur le jardin (2 années d'investissement et de lancement et 1 année n reproductible sur l'année n+1).

- **La finalisation du programme d'intervention :**

Sur la base du projet retenu, le prestataire finalisera ensuite le programme d'intervention, en liaison étroite avec le maître d'ouvrage locataire du jardin (l'Association A Rinascita), et l'Office de l'Environnement de la Corse partenaire de l'opération.

### **3 - CONTENU DE LA PRESTATION**

#### **3.1 L'état des lieux**

Il sera élaboré en tenant compte des documents fournis par le maître d'ouvrage ainsi que par une recherche, un récolement et une évaluation des éléments disponibles de la connaissance du jardin.

Cet état des lieux comprendra :

- **L'identification précise de la situation administrative du site** : statut, propriété, documents d'urbanisme (surface...), fonctionnement du site (ouverture au public, etc...).

- **La prise en compte de la situation du jardin dans son contexte** qui comprendra la prise en compte du contexte environnemental nécessaire à la compréhension de l'équilibre hydrologique, pédologique, climatologique et écologique dont il dépend, mais aussi la relation avec le paysage (analyse paysagère).

L'analyse paysagère permettra, en confrontant les documents aux indices relevés sur le terrain, de repérer les traces d'aménagements anciens et d'identifier les strates superposées des compositions successives.

L'analyse paysagère consistera à dresser l'inventaire et l'état des lieux des espaces concernés, avec un récolement des éléments disponibles : plans, étude des abords, inventaire du végétal (détermination des espèces), composition du jardin et organisation des espaces, intégration du jardin dans le site et qualité des abords, éléments remarquables existants (architectures végétales ; patrimoine bâti et culturel), intérêt des sujets (intérêt botanique, intérêt historique), le contexte urbain et paysager, le droit du sol...

L'analyse procédera à un relevé des éléments structurants, qui seront reportés sur les plans existants.

Cette analyse permettra de définir l'état initial du jardin et son contexte et les potentialités du site : composantes, atouts, contraintes.



- **L'étude des usages anciens** afin de définir un mode de gestion adapté.

### 3.2. L'étude pré opérationnelle

L'étude pré opérationnelle se compose de :

- **La définition d'un projet d'aménagement :**

**Le projet devra tenir compte de la situation géographique** privilégiée du jardin, et la mettre en valeur. Il devra s'inscrire dans le respect du patrimoine existant : le choix du mobilier, la restauration des maçonneries, la création des zones d'activités et des allées, devront parfaitement s'intégrer à l'existant, en respectant l'esprit du lieu et de façon globale être en harmonie avec le paysage environnant.

**Le candidat devra prendre en compte la destination du jardin** qui sera à préciser en fonction des scénarii proposés.

Les fonctions principales du site devront satisfaire à plusieurs types d'activités :

- Activités pédagogiques,
- Mise en culture à gestion individuelle et/ou collective : parcellaire, alimentation en eau, stockage des graines et du matériel, compost, etc....
- Faciliter les rencontres des usagers autour des activités du jardin : aire affectée au public avec facilité d'accès pour les personnes en fauteuil roulant ou les poussettes, accessibilité et circulation pour les centres d'intérêts écologiques du jardin, délimitation parcellaire minimaliste, etc...
- Démonstration de pratiques culturelles et/ou découverte de l'environnement à destination de tout public,
- Témoigner de l'histoire du lieu.
- Témoigner des pratiques anciennes.

**Le candidat devra tenir compte des usages anciens** afin de définir un mode de gestion adapté.

Globalement le candidat définira les orientations nécessaires afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable (préservation de l'environnement, économies d'énergie, sensibilisation du public...)

Le projet d'aménagement comprendra :

- 1. l'établissements d'un projet opérationnel,**
- 2. des propositions de gestion notamment relatives aux domaines suivants :**

- Fonctionnement du jardin : structuration et zonage,
- Accueil du public,
- Mesures de sensibilisation du public à vocation environnementale et culturelle (signalétique...),
- Préservation des ressources et économies d'énergie,
- Intégration du mobilier et des aménagements (maçonneries et allées) dans l'environnement,
- Plan de déplacement,
- Gestion des déchets du site,



- Mise en sécurité du jardin,
- Formation du personnel,

- **La définition d'un programme d'intervention** (le plan de travail, assorti d'un plan de financement).

Sur la base du projet proposé, le candidat établira un programme d'intervention en termes de travaux, d'entretien et de gestion; ce programme identifiera les besoins financiers en investissement matériel et en fonctionnement, les compétences et ressources (techniques, humaines, juridiques) nécessaires à la gestion.

Le candidat effectuera une évaluation du projet : il analysera les moyens disponibles ou à mobiliser, et fera une évaluation des conséquences, notamment en terme d'usage.

Ce document de programmation permettra de planifier sur 3 années les actions à entreprendre sur le jardin.

Ce programme devra notamment prendre en compte les points suivants :

- La configuration du jardin : ce programme d'intervention sera basé dans un premier temps sur la configuration des parcelles. L'objectif principal de l'aménagement est de disposer d'un jardin comme un lieu de rencontre entre la préservation de la biodiversité et la démarche de partage et de cohésion sociale. Il s'agira de créer des sections végétalisées et d'autres à végétaliser (avec avis du CNBC pour la flore). Le jardin est composé de deux parcelles proches des berges du Tavignano. Pour son projet, le candidat se basera sur cette configuration. Chaque zone déclinera une thématique végétale adaptée à sa situation.
- La sélection végétale de l'existant : la priorité sera de conserver les plantes locales et/ou endémiques de Corse
- Le traitement des sols : le candidat proposera des mesures permettant la mise en place d'une gestion écologique du jardin, afin de préserver les ressources naturelles, éviter les pollutions et favoriser la biodiversité (gestion différenciée : en tenant compte des caractéristiques du lieu, adapter les plantations et leur mode d'entretien à la qualité des sols, au climat, et à la fréquentation envisagée).

Le candidat devra donc s'inscrire dans ce cadre pour faire son offre, afin d'anticiper les besoins en gestion que cela pourra entraîner.

Il proposera plusieurs scénarii d'aménagement, de gestion et d'intervention de manière à accompagner le maître d'ouvrage dans ses réflexions. Les éléments déterminants de chaque scénarii seront clairement identifiés et présentés afin de faciliter l'arbitrage du maître d'ouvrage.

Le prestataire retenu finalisera le programme d'intervention (plan de gestion) avec le maître d'ouvrage.

#### **4 - DEROULEMENT DE L'ETUDE**



#### 4.1. Pilotage

L'étude sera suivie par un **comité de pilotage**, réuni par le maître d'ouvrage et comprenant :

- représentant(s) du CPIE Corte Centre Corse – A Rinascita,
- représentant(s) de l'Office de l'Environnement de Corse,
- représentant(s) de la mairie de Corte.
- prestataire retenu

Le comité de pilotage validera les différentes étapes de l'étude.

Y sera associé, toute personne utile lorsque l'ordre du jour le nécessitera. Le comité de pilotage pourra avoir des membres occasionnels mais destinataires des comptes-rendus rédigés par le prestataire, validés et diffusés par le maître d'ouvrage.

Tous les documents de travail devront être diffusés au moins 10 jours à l'avance au maître d'ouvrage. Les résultats d'études et propositions seront faites sur supports graphiques et visuels.

Le maître d'ouvrage animera les comités de pilotage et éventuellement des sorties sur le terrain.

#### 4.2 Etapes de l'étude

L'étude présentera un calendrier d'intervention prévoyant IV phases.

Au terme de chaque phase, le maître d'ouvrage réunira le comité de pilotage pour validation des propositions.

Le calendrier des interventions et des phases sera validé lors de la réunion préparatoire.

**Réunion préparatoire :** Calendrier, phasage.

**Phase I :** État des lieux.

Le comité de pilotage se réunit pour valider la phase I et préparer la phase II : concertation et discussion permettant de recadrer la phase suivante au vu des potentialités du site présentées par le prestataire.

**Phase II :** Elaboration et présentation du projet d'aménagement et des orientations de mise en place du programme d'intervention par le prestataire au comité de pilotage.

Sur la base des observations et des choix du comité de pilotage le prestataire formule le projet de jardin.

**Phase III :** Elaboration et présentation du programme d'intervention par le prestataire au comité de pilotage.

Sur la base des observations et des choix du comité de pilotage, le prestataire finalise le projet de jardin.

**Phase IV :** Finalisation et présentation du projet de jardins par le prestataire au comité de pilotage.

#### 4.3 Délais de réalisation :

Le délai de réalisation de l'étude devra se conformer au calendrier d'exécution suivant :

- Lancement de l'appel d'offres : 17/10/2013



- Date limite de réception des offres : 14/02/2014
- Analyse des propositions : 10/03/2014
- Démarrage de l'étude : à réception de la lettre de commande du CPIE
- Durée de l'étude : 5 mois maximum
- Fin de l'étude : 13/08/2014

#### 4.5 Critères de sélection :

- Valeur technique et méthodologique de l'offre: 40%
- Respect du calendrier : 20%
- Coût de la prestation : 40%

#### 4.4 Délais de restitution :

L'intégralité des prestations devra être impérativement remise au 13/06/2014.

### **5 – *RENDU DE L'ETUDE***

Le rapport final de l'étude sera établi en quatre exemplaires papiers reliés format A4 et deux exemplaires numérisés et gravés sur CD-R (les éléments textes et tableaux au format Word et Excel pour PC, les plans et documents format JPEG).

### **6 – *DOCUMENTS ET DONNEES DISPONIBLES***

Seront mis à disposition du prestataire retenu :

- statut de l'association CPIE Corte Centre Corse – A Rinascita et lien internet vers le rapport d'activités de l'association,
- le parcellaire cadastrale et l'extrait du PLU,
- le contrat de location des parcelles concernées,
- des photos de situations,
- un panneau de présentation du projet Jardins partagés et pédagogique de Corte,
- Le compte rendu de la réunion « Mise en place de Jardins partagés Ville de Corte » du 12/03/2012
- dossier de candidature du sentier du patrimoine de Corte,
- des documents illustrant d'autres jardins partagés.

### **7 – *OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE***

Le prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations collectées et portées à



connaissance. Elles ne pourront donc pas être utilisées par le prestataire pour ses besoins propres. Le prestataire remettra en fin de mission l'ensemble des documents originaux collectés dans le cadre de cette mission.

Le prestataire s'engage à mentionner sur les documents finaux les sources de données et à y apposer les logos du maître d'ouvrage (CPIE Corte Centre Corse – A Rinascita) et des partenaires du projet (l'Office l'Environnement de Corse et de la mairie de Corte).